



Le Syndicaliste Indépendant de l'Yonne

**Journal de la Fédération Nationale de
l'Enseignement, de la Culture et de la
Formation Professionnelle**

FORCE OUVRIERE

Changement de gouvernement Changement de politique?

La rentrée s'annonce explosive...

Si l'on peut voir une succession de ministres à l'Education Nationale, la réalité du terrain nous rappelle que le problème concret est bien celui du cap emprunté par ce gouvernement qui met au centre de son dispositif la seule réduction des déficits publics.

En effet, tant que la logique restera celle des économies sur l'Education Nationale, et plus généralement sur les Services Publics, FO y restera opposé, quel que soit le gouvernement.

Quand il est question de transférer la responsabilité de l'Etat sur les collectivités territoriales, dans le cadre de la refondation de l'Ecole et de la décentralisation, ou de réduire les dépenses publiques au profit du patronat, dans le cadre du pacte de responsabilité, la seule issue est de s'unir pour faire reculer le gouvernement.

Quel qu'il soit, nous nous devons de faire entendre au ministre que la réforme des rythmes scolaires qui porte en elle la territorialisation de l'école, la dénationalisation de l'Education, l'éclatement des notre statut et de nos droits et la municipalisation de nos missions est refusée par la majorité des enseignants, des parents, des élus.

La prochaine rentrée, dans ce contexte d'austérité et d'application des orientations découlant de la loi de refondation (territorialisation de l'école et mise en place du socle de compétences), sera marquée par une nouvelle dégradation des taux d'encadrement face à la hausse démographique non compensée par des créations de postes, la réduction des budgets de fonctionnement des établissements et des crédits pour les frais de déplacements, par la poursuite et l'aggravation de réformes qui ne passent décidément pas auprès des personnels, comme celle des rythmes scolaires ou de l'évaluation des élèves, ce qui va de pair avec une remise en cause de leurs garanties statutaires nationales et de leurs obligations de service.

Les problèmes non résolus s'accumulent. Les revendications des personnels ne sont toujours pas entendues. Il n'y a pas de négociations sur celles-ci. Les tensions ne peuvent donc que s'accroître.

La rentrée scolaire sera le terrain d'une lutte qui devra toucher l'ensemble de la population, car elle concrétise la logique destructrice à laquelle nous faisons face : le manque criant de postes dû aux restrictions budgétaires, le mépris des personnels et de leurs besoins (mutation, affectation, formation initiale et continue...). Dans tous les secteurs, le coût du travail, le salaire, les allocations, la flexibilité des personnels, sont la seule variable d'ajustement. Pour FO, l'austérité qu'elle soit de gauche, de droite ou syndicale, est inacceptable

Faites-nous remonter tous les éléments qui permettront de faire converger les revendications des personnels dans le refus de la politique d'austérité.

Unissons-nous pour imposer l'abrogation de la réforme sur les rythmes scolaire et l'abandon du pacte de responsabilité!

SOMMAIRE

Page 1 : Edito

Page 2 : Mouvement

Page 3 : SNUDI Infos

Page 4 : élections 2014

Dispensé de timbrage

MONETAU PPDC

FO
la force syndicale

P
PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

n° 29 - date de parution : août 2014

Publication Trimestrielle — 0,15 €

Directeur de publication : Marie CATTAGNI

-Imprimé par nos soins-

Rédaction et administration : **FNEC-FP FO 89**

7, rue Max Quantin 89004 AUXERRE Cedex

tel : 03.86.52.55.12 fax: 03.86.51.22.01

mail : fnectpfo89@gmail.com

Commission Paritaire de Presse 0110 S 08205



Phase d'ajustement du mouvement :

Conséquence directe des rythmes scolaires

La phase d'ajustement du mouvement se déroule encore en cette fin de vacances, avec un dernier groupe de travail le 25 août, des montages de postes encore inachevés, des décharges non attribuées, des quotités de temps partiel qui dépendent des horaires des écoles et non des demandes des personnels, des stagiaires non affectés, les postes fractionnés désarticulés...

Les collègues sont effarés de voir à quel point leur situation personnelle et professionnelle est oubliée face au montage des postes arbitraires, ne correspondant qu'à une logique de composition horaire. Les conditions de travail, l'organisation des collègues, des écoles, la continuité pédagogique n'ont plus aucun poids face aux difficultés de l'administration à monter les postes fractionnés.

Les enseignants, TRS ou sans affectation, qui obtiennent donc des postes fractionnés, difficiles, souvent ingrats, en plus de ne recevoir aucune reconnaissance de la part de la hiérarchie, se retrouveront, de surcroît, loin de chez eux, sur des postes éloignés, pour lesquels ils n'ont eu quasiment aucun choix !

Et l'administration refuse de l'entendre, refusant de retoucher aux montages, car c'est un casse-tête bien trop compliqué ! Après l'intervention répétée du SNUDI-FO 89, quelques dossiers de collègues que nous défendions ont pu obtenir satisfaction, mais dans l'ensemble, cela reste largement insatisfaisant.

Par ailleurs, l'an prochain, les collègues en postes fractionnés, les TRS, verront leur service annualisé pour pouvoir faire parfois plus, parfois moins de 24 h par semaine.

Pour le SNUDI-FO 89, il n'y a pas de doute, tout cela, c'est la conséquence directe du décret sur les rythmes scolaires. L'organisation disparate des écoles, les horaires municipalisés, les quotités complexes des temps partiels... remettent directement en cause nos droits, nos obligations horaires, notre statut ! C'est inacceptable !

La Direction des Services va continuer à nous imposer plus de flexibilité en se disant contrainte de le faire pour organiser le service. Disons-le donc clairement : la seule solution est l'abrogation du décret sur les rythmes.

**Faisons respecter nos droits et notre statut,
Imposons l'abrogation du décret Peillon !**

S'AJOUTENT A CELA, AVEC LES NOUVEAUX RYTHMES :

- L'INTRUSION DES MAIRIES DANS LES MISSIONS EDUCATIVES,
- LA CONFUSION ENTRE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE,
- LES PROBLEMES DE SECURITE ET D'HYGIENE ENGENDRES,
- LA FATIGUE GENERALISEE ET LE MANQUE DE REPERES...



LA RENTREE SERA FORCLEMENT EXPLOSIVE! FAITES NOUS REMONTER LES PROBLEMES QUE VOUS RENCONTREZ! ORGANISONS-NOUS, MOBILISONS-NOUS!

STAGIAIRES

Un même concours, des statuts différents

Selon qu'ils auront passé le concours exceptionnel 2014 ou le concours rénové 2014 :

- ils seront professeurs des écoles stagiaires (PES) ou étudiants stagiaires (ES)
- ils seront en classe à plein temps (27h / semaine) ou à mi-temps (13h30 / semaine)
- ils seront payés au 3e échelon ou au 1er échelon
- ils auront quelques formations proposées ou un mi-temps à l'ESPE
- ils devront ou non passer le M2 pour valider leur année

Le SNUDI FO 89 refuse que des stagiaires qui ont tous passé le même concours, celui de professeur des écoles soient traités de façon inégale, avec des statuts différents.

La multiplication des statuts dans l'Education Nationale (contractuels, vacataires, titulaires, stagiaires,...) implique une diversification des droits des personnels et menace notre statut.

Questions diverses (et leurs réponses)

- Quand serai-je payé ?

Le 28 septembre, puis le 28 de chaque mois. Si ce n'était pas le cas, contactez le SNUDI-FO 89.

- Comment allez-vous connaître votre lieu d'affectation ?

L'administration doit vous avoir communiqué votre affectation avant le 31 août. Si ce n'était pas le cas, contactez-nous.

- Le maire ou ses adjoints a-t-il autorité sur mon service, mon travail ?

Non, le maire n'a aucune autorité sur les enseignants. Notre supérieur hiérarchique direct est l'IEN. Le maire ne peut rien vous imposer et encore moins avoir un droit de regard sur votre pédagogie ou votre méthode d'enseignement.

Le SNUDI FO a publié un dossier spécial stagiaires récapitulant tous vos droits, les dates importantes de votre année de formation, les règles de mouvement, etc.

Nous invitons tous les collègues à nous contacter pour obtenir ce fascicule afin de le transmettre aux stagiaires de votre école.

Pour toute autre question, doute, difficulté, n'hésitez pas à contacter le SNUDI FO 89. Nous pouvons vous informer, vous aider, vous conseiller ou intervenir auprès de l'administration.

Un préavis de grève a été déposé par FO sur toute la période de rentrée.

Les difficultés rencontrées dans les écoles, concernant le manque de postes, les nouveaux rythmes, pourront ainsi trouver le moyen de s'exprimer....

**SNUDI 89
FO**

INEAT-EXEAT

PERMUTATIONS INFORMATISEES OU DEMANDES D'INEAT/EXEAT :

LE DROIT A MUTATION DOIT ETRE RESPECTE !

La situation des demandes de mutations des collègues est encore loin d'être satisfaisante dans le département cette année.

En effet, dans l'Yonne, sur 183 demandes de permutations informatisées, seuls 16 collègues ont obtenu leur mutation, ce qui représente moins de 9 % des demandes. Parmi ces demandes accordées, seuls 2 dossiers ont été accordés pour la Côte-d'Or et 2 pour la Saône et Loire.

Concernant les demandes d'ineat/exeat, 11 exeat ont été accordés lors de la première CAPD mouvement. La DASEN a annoncé lors de la CAPD du 2 juillet dernier des mesures supplémentaires d'exeat. Elle a pris en compte, outre les situations de rapprochements de conjoint, l'ancienneté générale de service des personnels, quelle que soit la position de l'agent, en disponibilité ou en service.

Ainsi, aux 11 exeat accordés à la dernière CAPD, il s'en est ajouté 13 à celle du 2 juillet, et encore 5 à celle du 25 août, **portant à 29 le nombre des demandes satisfaites.**

Cela faisait longtemps qu'un tel contingent n'avait pas été atteint, preuve que la ténacité avec laquelle le SNUDI-FO porte les dossiers à tous les niveaux commence à payer !

Cependant, cela reste très faible et la bataille doit continuer à être menée pour que soit respecté le droit à mutation.

Confiez-nous vos dossiers !

Rejoignez le SNUDI-FO 89 !

RENTREE/PRENTREE 2014

Prérentrée le 1er septembre...

Pas de rattrapage!

Suite aux interventions du SNUDI-FO et de sa fédération la FNEC-FP FO, le ministre a cédé sur ce qui paraissait une aberration :

Après avoir tergiversé et repoussé la rentrée, le ministre n'a pas maintenu sa volonté de faire rattraper aux enseignants une journée déjà travaillée.

Une victoire pour FO qui a mené bataille pour faire respecter le calendrier de 36 semaines. Mais il faut rester vigilants à ce sujet, car rien n'est fait pour les années à venir.

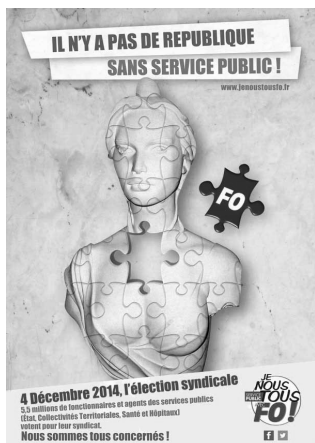
Retrouvez toutes nos infos sur le site :

<http://89.fo-snudi.fr>

Elections professionnelles décembre 2014 : Votez FORCE OUVRIERE - Votez SNUDI-FO 89 !

VOTER et faire VOTER FO aux élections 2014 dans la Fonction Publique...

... c'est défendre la fonction publique, défendre la République sociale ... réaffirmer son attachement à la conception républicaine du service public et au statut général de la fonction publique. Pour garantir l'égal accès de tous, en tout point du territoire, aux droits et biens essentiels, le service public des trois versants de la fonction publique doit se réaliser dans les meilleures conditions d'impartialité, de neutralité, de sécurité et de qualité. (extrait de la résolution du congrès FO de Montpellier de février 2011). C'est exiger l'arrêt immédiat de la politique d'austérité et le retrait du pacte de responsabilité quand d'autres organisations (CFDT et UNSA en tête) le soutiennent, remettant en cause toutes les conquêtes de la classe ouvrière et qui plus est, sont les subsidiaires de ce gouvernement...



Pour nous contacter

permanences au syndicat, les lundi, mardi, mercredi et vendredi **03.86.52.55.12**

par mail **snudifo89@gmail.com**

Site internet - <http://89.fo-snudi.fr>

SNUDI FO 89	COTISATIONS SYNDICALES	2014
-------------	------------------------	------

66 % de la cotisation syndicale sont déductibles de l'impôt sur le revenu et sous forme de crédit d'impôts.

La cotisation EVS-AVS, bien qu'ayant augmenté, revient donc moins cher...

ECHELONS :	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
PROFESSEURS DES ECOLES CLASSE NORMALE :											
Stagiaires	115 €	120 €	130 €	137 €	143 €	152 €	161 €	175 €	185 €	198 €	211 €
Adjoints Spécialisé, AIS, IMF											
PROFESSEURS DES ECOLES HORS CLASSES :											
Adjoints Spécialisé, AIS, IMF	163 €	183 €	194 €	205 €	220 €	233 €	246 €				
INSTITUTEURS :											
Adjoints				124 €	127 €	129 €	132 €	139 €	145 €	153 €	169 €
ETUDIANT MASTER :	27 €										
EVS-AVS :	80 €										
RETRAITES :	96 €										
Ajouter :											
Chargés d'école : 4 €											
Directeurs : 2 à 4 classes : 8 € 5 à 9 classes : 12 € 10 classes et + : 15 € IMF -IEN, IMF -CPD : 12 €											
Couples : retrancher 15 € sur le total des 2 cotisations											
Enseignants à mi-temps : ½ cotisations											
Enseignants à temps partiel x % : cotisation x %											



**Rejoignez un
syndicat libre
et indépen-
dant :**

**Rejoignez le
SNUDI
FORCE
OUVRIERE
de l'Yonne !**

**SNUDI 89
FO**

BULLETIN D'ADHESION OU DE RENOUVELLEMENT

(à découper et à retourner à : SNUDI - FO BP 231 89004 AUXERRE Cedex)

Nom : Prénom :

Fonction : Instit PE Echelon

Etablissement d'exercice (adresse) :

Téléphone de l'établissement : _____

Adresse personnelle :

Téléphone : _____ E-mail :

Montant de la cotisation : Date : Signature :